

Image not found or type unknown



droit de succession de biens immobiliers

Par **alesia81**, le **13/10/2009** à **18:50**

Bonjour,

Une personne de ma famille est en incapacité mentale suite a un accident cérébral, marié, pas de contrat de mariage, pas d'enfant. Sa femme et ses deux soeurs étant en vie, qui sont les bénéficiaires des bien immobiliers.

Merci de votre réponse